

## **F4T - Réponse à la consultation sur la stratégie renouvelée de la finance durable**

**La Place de Paris, via Finance for Tomorrow, contribue activement à améliorer les propositions formulées par la Commission européenne** afin de s'assurer de leur impact, de leur ambition et de leur caractère opérationnel. Ainsi, le groupe de travail « Europe : impact du Green Deal et de la taxonomie » de Finance for Tomorrow a coordonné une réponse de fond à la consultation de la Commission européenne sur la stratégie renouvelée de la finance durable. Par un exercice de concertation élargie entre les différents acteurs financiers de la Place de Paris, les entreprises et les pouvoirs publics, Finance for Tomorrow souhaite pleinement contribuer à développer un cadre réglementaire européen solide et opérationnel qui soutienne avec ambition la transition vers un système financier plus durable. Cela nécessite une action concertée des gouvernements, des investisseurs et des entreprises, en Europe comme au-delà des frontières européennes.

Plus spécifiquement, la réponse à cette consultation met l'accent sur :

### **1. Construire des fondations solides pour favoriser les investissements durables**

\* La mise en œuvre du plan d'action existant peut être renforcée. Nous craignons que ces initiatives se développent isolément les unes des autres et que, dans certains cas, elles ne reposent pas sur une compréhension adéquate des investissements.

\* La Taxonomie européenne est une étape clé dans le développement de la finance durable et nous ne pouvons qu'encourager cette dynamique. En tant que socle de la future stratégie européenne de la finance durable, elle devrait également prendre en compte :

- L'efficacité réelle de la mise en œuvre de la taxonomie sera possible si elle s'étend à l'ensemble du spectre.
- Les activités habilitantes et en transition devraient être mieux définies et valorisées dans les politiques et réglementations de l'UE afin d'encourager le passage des activités vers plus de durabilité tout en évitant les dispositions de « niche ».
- Une grande attention devrait être accordée à la mise en pratique du cadre de taxonomie au niveau de l'entreprise, car il existe un risque de développer une approche trop complexe, lourde au mieux, inapplicable au pire.
- Nous encourageons vivement la Commission à déterminer une approche plus granulaire (plusieurs seuils), qui déterminera une voie de transition pour chaque secteur et permettra ainsi à l'économie et aux marchés de récompenser les entreprises qui s'engagent sur cette voie.

\* Le développement de la finance durable nécessite que les investisseurs disposent d'informations claires et fiables sur l'impact de leurs investissements. Il est ainsi indispensable d'accompagner la

transparence des entreprises, *via* la révision de la Directive NFRD, mais aussi en mobilisant le potentiel de la comptabilité écologique, de la recherche ESG et de la production de données.

\* Les risques climatiques et environnementaux devront être entièrement gérés et intégrés dans les institutions financières et le système financier dans son ensemble, tout en veillant à ce que les risques sociaux soient dûment pris en compte.

\* L'accréditation des vérificateurs d'obligations vertes de l'UE augmenterait la légitimité de la norme et faciliterait ainsi la centralisation et l'analyse des données. Dans ce contexte, le niveau européen semble le plus approprié pour harmoniser le marché au-delà des frontières.

\* L'élaboration d'un benchmark ESG est un vecteur important de l'essor de la finance durable s'il existe un besoin du marché approprié qui n'a pas d'impact négatif sur les entreprises qui contribuent déjà à la durabilité, et sur la base d'une définition commune et simple de l'ESG afin d'éviter le greenwashing. Parallèlement, des garanties minimales doivent être mises en place sur chaque pilier ESG.

## **2. La transition environnementale sera juste ou ne sera pas**

\* Face aux impacts socio-économiques de la transition vers une économie climatiquement neutre, le secteur privé a un rôle indispensable à jouer. L'émergence de la Transition Juste doit passer par le développement de méthodologies permettant d'intégrer la Transition Juste dans les pratiques du secteur, d'outils et instruments afin de financer cette transition de manière efficace et transparente.

\* Pour avoir des impacts socio-économiques négatifs limités, nous suggérons d'ajouter le principe « *do not significant harm* » à la Taxonomie en matière sociale, avec une définition des questions sociales étendues à l'accès aux besoins élémentaires tels que définis par les ODD.

\* De la même manière, l'enjeu est de contribuer à financer la Transition Juste afin de :

- Travailler sur une méthodologie et des indicateurs permettant d'incorporer la Transition Juste dans les stratégies de financement et d'investissement.

- Dialoguer avec les corporates et développer des politiques d'engagement pour les aider à intégrer la Transition Juste dans leurs stratégies, en tenant compte des questions clés des travailleurs (comme le dialogue social, la formation, les compétences et les mesures de reclassement), et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

- Participer à des initiatives locales pour diriger les capitaux vers la revitalisation des territoires.

- Promouvoir l'innovation financière en favorisant l'émergence d'instruments financiers : les obligations vertes et les obligations sociales pourraient se compléter pour offrir d'une part une transparence sur l'utilisation des fonds et d'autre part un suivi des indicateurs clefs de succès.

## **3. Accroître les possibilités pour les citoyens, les institutions financières et les entreprises d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement**

\* Les particuliers sont de plus en plus conscients du rôle de leurs investissements et dépôts dans la réalisation des objectifs environnementaux alors qu'ils ne se voient pas toujours proposer des produits financiers durables répondant à leurs attentes. Les conseillers ne sont pas suffisamment informés des caractéristiques ESG de leurs produits, tout comme les particuliers pour contester leurs conseillers ou pour partager leurs préférences de manière précise. En réponse, nous soutenons la réforme des dispositions sur le "test d'adéquation" de la MiFID et l'élaboration d'un label écologique européen pour les produits financiers.

\* La Commission pourrait soutenir le développement d'un suivi systématique des investissements climatiques et des flux de financement connexes des gouvernements, des entreprises et des ménages pour suivre où se situe la transition année après année. Ce panorama européen du financement climatique contribuerait à générer une prise de conscience et un engagement avec toutes les parties prenantes.

\* Afin de promouvoir le dialogue et de renforcer l'engagement des investisseurs, la Commission pourrait organiser chaque année un dialogue sur l'investissement durable qui constituerait un espace pour les interactions sur les besoins d'investissement liés au climat et les flux financiers.

#### **4. La stratégie de finance durable recouvre des enjeux primordiaux de souveraineté notamment en matière de données ESG**

\* De nombreuses entreprises ESG importantes ont récemment été acquises par de grandes sociétés de notation et d'analyse établies ce qui montre une tendance très rapide à la consolidation de l'industrie et comporte le risque d'une monopolisation des données et analyses privées dont les investisseurs ont besoin en vertu du droit de l'UE.

\* La plupart des grandes entreprises sont non européennes : cela peut devenir un problème géopolitique car les données ESG deviendront un enjeu de plus en plus stratégique pour l'avenir de la finance. L'UE devrait examiner comment utiliser la politique et la réglementation de la concurrence, le règlement sur les agences de notation de crédit et pour inverser la concentration des données ESG, de la recherche et du marché de la notation afin de garantir l'intégrité de cette industrie dans l'UE.

#### **5. L'ambition de l'Europe doit être internationale et permettre une plus grande harmonisation à l'échelle mondiale**

\* Le risque du développement de la finance durable est de construire un écosystème exigeant pour quelques-uns et de rester une niche. L'ambition de l'Europe doit ainsi être internationale, pour une question environnementale d'abord mais aussi pour promouvoir l'expertise européenne au niveau international en garantissant des conditions de concurrence équitables (les entreprises européennes ne peuvent pas se voir imposer les contraintes que leurs concurrents internationaux n'ont pas).

\* La Commission européenne a une position clé pour faciliter la coordination mondiale du secteur privé en mettant en place un système de reconnaissance des autres taxonomies et en créant une classification permettant d'analyser le bilan des institutions financières de manière plus systématique et transparente.